



ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU CSE ILE DE FRANCE RENAULT SAS
 SCRUTIN DU JEUDI 13 JUIN À 8H30 AU JEUDI 20 JUIN À 14H00

Avec le SM-TE, la chance d'avoir un vrai choix



Section RENAULT
 N° 255 12 juin 2024

Même si on n'est pas adhérent à un syndicat

Le syndicat SM-TE met à disposition des salariés de l'établissement « Ile de France » sa liberté de parole et d'action unique.

Votez pour ses 35 candidats

2 ^{ème} Collège	
1	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
2	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
3	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
4	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
5	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
6	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
7	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
8	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
9	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
10	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX

3 ^{ème} Collège			
1	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX	14	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
2	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX	15	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
3	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX	16	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
4	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX	17	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
5	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX	18	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
6	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX	19	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
7	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX	20	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
8	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX	21	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
9	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX	22	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
10	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX	23	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
11	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX	24	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
12	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX	25	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX
13	Xxxxxxx XXXXXXXXXXX		

L'élection du 13 juin 2024 est l'occasion pour les salariés de reprendre la main sur leurs affaires au CSE. Le **SM-TE** se présente comme alternative crédible aux syndicats majoritaires.

Faites le choix de la liberté syndicale avec le SM-TE, vous ne le regretterez pas !

Le SM-TE en action au CSE jusqu'au dernier jour du mandat

Le 11 juin, la Direction de l'établissement convoquait un dernier CSE pour l'Etablissement de Guyancourt, avant sa fusion dans le vaste ensemble« Ile de France » décidé par la Direction de Renault.

Pour le SM-TE, une entreprise ne peut pas partir du postulat que tout salarié présent sur le site est nécessairement et potentiellement auteur d'actes de malveillance.

Installation de caméras de vidéosurveillance à différents endroits du Technocentre :

Déclaration des élus du SM-TE : Lors de la réunion ordinaire du CSE du 28 septembre 2023, les élus étaient informés et consultés sur la mise en place d'un drone de surveillance sur le site d'Aubevoye.

Parce que le syndicat SM-TE n'est pas favorable à l'augmentation incessante de la surenchère sécuritaire et du contrôle, dans l'entreprise et dans la société civile, des salariés comme des citoyens expliquions-nous, les élus du SM-TE avaient voté CONTRE le drone de surveillance à Aubevoye.

Nous nous retrouvons dans une situation analogue avec le projet présenté aujourd'hui d'installer de la vidéoprotection autour et dans le bâtiment ROADS.

La maladie sécuritaire sévit encore dans notre entreprise. Et cela crée un véritable malaise.

Comment est-ce possible qu'une entreprise parte du postulat que tout salarié présent sur le site est nécessairement et potentiellement auteur d'actes de malveillance ?

Cela met en cause l'intégrité et la probité de toutes les personnes qui procèdent au recrutement des salariés, de la hiérarchie qui serait devenue incapable de veiller sur (voire de surveiller) les membres de leurs équipes, des personnes chargées de la sécurité devenues elles aussi déficientes dans leur mission de protection des biens et des personnes.

Finalement, les services chargés du recrutement, la hiérarchie de l'entreprise et les personnes chargées de l'Accueil Prévention Sécurité, se trouveraient dépossédés de leurs prérogatives.

L'étape suivante c'est quoi ? Des machines, des robots pour remplacer les hommes dans ces missions que je viens de décrire ?

Et que pense le Contrôle de Gestion de tout cela ? Parce qu'enfin, tout cela, ce n'est pas gratuit !

Pour ces raisons, et parce que les élus du SM-TE ne partent pas du principe qu'un salarié au travail est nécessairement et potentiellement auteur d'actes de malveillance, les élus du SM-TE s'opposent à cette conception de l'être humain et à la déshumanisation des relations de travail.

Ils voteront CONTRE le projet d'installations de vidéoprotection autour et dans le bâtiment ROADS.

Votes des élus : **3 CONTRE : 3 SM-TE** - 5 Abstentions : 3 SUD, 2 CGT - **18 POUR** : 8 CFDT, 10 CFE-CGC

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [X @SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : www.travaillonsensemble.org Cotisation annuelle de base 2024 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €